



**INTERCO**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

Monsieur IRIART  
Président de la FNCDG  
80 rue de Reuilly  
75012 Paris

Paris, le 10/06/2022

Référence : MM-2022/124

Objet : Obligation de création de formations spécialisées dans les centres de gestion

Monsieur le Président,

Tél  
06 71 60 46 38  
mmennella@interco.cfdt.fr

Les représentants du personnel CFDT ont fait remonter à la fédération Interco CFDT le refus de création de formation spécialisée dans certains centres de gestion.

Comme vous le savez, cette instance traitera, entre autres, des questions d'hygiène et sécurité, des conditions de travail qui sont indispensables pour notre organisation afin de maintenir à la fois la qualité de vie au travail et la qualité du service public.

Devant le refus de certains centres de gestion d'instituer cette formation spécialisée à la suite des prochaines élections, nous avons sollicité la DGCL afin d'obtenir un arbitrage clair sur cette question.

Vous trouvez dans la FAQ la réponse sans appel qui a été produite dont voici un extrait :

***Un CDG ou CIG peut-il créer une formation spécialisée ? Le cas échéant, quels effectifs sont pris en compte pour déterminer si sa création est obligatoire ou facultative : uniquement ceux employés par le CIG ou ceux relevant du CT du CIG ?***

*Réponse de la DGCL : Dans la mesure où d'une part, le CST du centre de gestion ne couvre pas que les agents de ce centre mais ceux de l'ensemble des collectivités et établissements relevant du CST du CDG et d'autre part, que la FS est une émanation du CST, c'est donc bien sur cette base qu'il faut considérer l'obligation de seuil pour créer une FS. De fait, tous les CDG doivent créer une FS.*

La CFDT sera vigilante à la constitution, dans chaque centre de gestion, de cette formation spécialisée, et je ne doute pas que la fédération des CDG le sera tout autant, la sachant fidèle à son attachement au paritarisme.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma sincère considération.

Jacques LAGER  
Secrétaire Général

**FÉDÉRATION INTERCO CFDT**

47-49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19  
tél +33 (0)1 56 41 52 52  
interco@cfdt.fr

[INTERCO.CFDT.FR](http://INTERCO.CFDT.FR)

La fédération Interco CFDT regroupe l'ensemble des syndicats CFDT de la fonction publique territoriale, des offices publics de l'habitat, des services publics concédés, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, de la Solidarité et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 72 000 adhérents.